



2024 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAINT-AVOLD SYNERGIE



Des avancées, fruits d'un travail collectif et partenarial



L'année 2024 a une nouvelle fois démontré la vitalité et la capacité d'adaptation de notre territoire. Ensemble, élus, agents communautaires, associations, entreprises et citoyens, nous avons œuvré pour faire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie un espace toujours plus attractif, solidaire et tourné vers l'avenir.

Ce rapport d'activités illustre la diversité de nos engagements et les résultats concrets obtenus : soutien au développement économique local, accompagnement des commerces et artisans, mise en œuvre d'innovations dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, amélioration des services publics de proximité, renforcement de la mobilité durable et inclusive, sans oublier la valorisation de notre patrimoine naturel et culturel.

2024 a également été marquée par des projets structurants, tels que l'implantation d'entreprises innovantes, la modernisation de nos réseaux d'eau et d'assainissement, ou encore la montée en puissance de notre offre de transports, avec une attention particulière portée aux mobilités douces et transfrontalières. Ces avancées, fruits d'un travail collectif et partenarial, traduisent notre ambition : préparer notre agglomération aux défis économiques, sociaux et environnementaux, tout en préservant la qualité de vie de ses habitants. En tournant la page de 2024, nous affirmons notre volonté de poursuivre cette dynamique, d'amplifier les coopérations, et de donner à nos 41 communes les moyens de construire ensemble un avenir durable et solidaire.

Je remercie l'ensemble des acteurs qui contribuent, jour après jour, à faire de la CASAS une **source d'initiatives, naturellement.**

SALVATORE COSCARELLA

Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
Maire de Valmont

Conseil communautaire



Le chiffre

168

soit le nombre de points étudiés en 2024 au cours des 8 séances du conseil.

Conférence des Maires

Conformément à la Loi «engagement et proximité» qui modifie un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, le président, M. Coscarella a réuni pour l'année 2024, les 41 maires de la CASAS à trois reprises :

- La **première réunion** s'est tenue en mars 2024. Elle a été consacrée à la présentation, par le bureau d'études SEPIA, du projet de zonage pluvial de la CASAS ainsi qu'au lancement de l'enquête publique.
- La **deuxième rencontre** a eu lieu en juin 2024. Elle a permis d'aborder plusieurs points, notamment : la présentation de la démarche CIRCA, les actions menées par l'Eurodistrict SaarMoselle, les fonds de concours, avec un focus sur les modalités d'attribution du versement aux communes de la CASAS.
- Enfin, la **troisième réunion** s'est déroulée en décembre 2024. Les échanges ont porté sur : la réforme des



Troisième conférence des maires en décembre 2024.

redevances des agences de l'eau, la présentation de l'Association Départementale des Policiers Municipaux de Moselle (ADPM) et les perspectives pour la Police Municipale, la mission d'animation du réseau des correspondants défense communale (ministère des Armées), le projet « Mosel'Liens », destiné à lutter contre l'isolement des personnes âgées, ainsi que le dispositif GEOCOEUR, visant à optimiser l'utilisation des défibrillateurs.

Les compétences obligatoires

Développement économique

Initiative

Bus de l'entrepreneuriat

Depuis le mois d'avril 2024, un « Bus de l'Entrepreneuriat » sillonne la Moselle et a fait plusieurs arrêts sur le territoire de la CASAS pour aller à la rencontre des futurs entrepreneurs. En effet, BGE Alsace-Lorraine a été sélectionné par BPI France pour déployer un « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le département. Sa mission est d'effectuer une sensibilisation à l'entrepreneuriat pour tous les publics. Ce moyen permet de venir au plus proche des usagers, de rencontrer des porteurs de projets en leur offrant un accompagnement individuel dans leurs démarches entrepreneuriales, en recherchant des financements adaptés et en apportant la documentation nécessaire aux différents besoins. Cette solution permettra aux porteurs de projets de bénéficier d'un accès facilité aux partenaires d'accompagnement à la création d'entreprise. Au titre de



l'année 2024, ce sont 10 permanences organisées sur le territoire, 62 personnes rencontrées (détectées

et sensibilisées) et 17 personnes qui ont intégré le parcours entrepreneurial.



Deuxième édition

Salon CEM57 à Creutzwald

La deuxième édition du Salon CEM57 s'est tenue en novembre à la salle Baltus Le Lorrain à Creutzwald. La CASAS n'a pas manqué ce rendez-vous incontournable visant à connecter les collectivités et les entreprises autour de temps d'échanges, de prises de contact, de conférences, d'ateliers, de rendez-vous d'affaires, le tout dans une ambiance conviviale.

Les compétences obligatoires

Développement économique

Développement local

Cocktail des entreprises à Saint-Avold

En octobre 2024, la CASAS, en partenariat avec l'Union des Entreprises de Moselle (UE57), a organisé à Saint-Avold un **cocktail des entreprises**, réunissant de nombreux acteurs économiques du territoire. Cette rencontre, la première dans la commune après celle organisée à Morhange, s'inscrit dans une dynamique de dialogue et de coopération en faveur du développement local.

Au programme de cette soirée : **un état des lieux des grandes initiatives économiques en cours**, illustré par les témoignages d'entreprises phares implantées sur le territoire, telles que **Circa Group, Arkema** ou encore **SNF**. Ces interventions ont permis de mieux cerner les enjeux industriels et environnementaux auxquels elles sont confrontées, tout en mettant en lumière leur contribution à la vitalité du tissu économique local.

Les participants ont également pu découvrir ou redécouvrir



les **dispositifs d'accompagnement et de financement** à disposition des entreprises, grâce aux interventions de **Sodiv, Action Logement, Moselle Attractivité** et la **Région Grand Est**.

Innovation

GazelEnergie



La CASAS a inauguré la plus grande centrale de stockage d'énergie du Grand Est, portée par GazelEnergie sur le site d'Émile-Huchet. Cette infrastructure innovante a pour vocation de stabiliser le réseau électrique : elle permet de stocker l'électricité lors des périodes de surplus de production, avant de la restituer lors des pics de consommation. Elle contribue ainsi à une meilleure régulation du système énergétique, essentielle à l'intégration croissante des énergies renouvelables. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de reconversion du site Émile-Huchet, aujourd'hui en pleine mutation. GazelEnergie ambitionne de transformer progressivement cette ancienne friche industrielle en une éco-plateforme tournée vers l'innovation, la décarbonation et les énergies vertes.

Start-up

Implantation de la société MAASH

L'entreprise belge MAASH, spécialisée dans la production de protéines alternatives, s'est implantée en France, à Carling, en reprenant la société Metex NØØVISTA sur la plateforme industrielle Chemesis de Saint-Avold. Elle a ainsi maintenu une dizaine d'emplois issus de Metex NØØVISTA. MAASH devient la première usine de mycoprotéines en France, marquant un tournant dans le développement de la start-up.



Les compétences obligatoires

Commerce et habitat

Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité

Au titre de l'année 2024, 18 commerçants et artisans ont bénéficié de l'aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité, destinée à soutenir leur activité. Cette mesure a permis d'allouer un total de 146 860,05 € de subventions, contribuant ainsi directement au maintien et au développement du tissu économique local. Ce dispositif concerne l'ensemble des 41 communes du territoire et sera en place jusqu'au 31 décembre 2026. Une même entreprise pourra bénéficier de cette aide une seule fois sur la période de 5 ans.



Nouveau dispositif

Pacte territorial

Un nouveau dispositif, appelé Pacte territorial, en remplacement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), est actif sur l'ensemble du territoire de la CASAS. Mis en œuvre au 1er janvier 2025, il a pour objectif de continuer à soutenir les habitants dans leurs démarches liées au logement, tout en les complétant avec celles proposées par l'ANAH, afin d'améliorer les conditions de vie et favoriser un habitat de qualité sur le territoire.



© Adobe Stock

Zoom sur...

Le Salon de l'Habitat



La CASAS était une nouvelle fois présente au Salon de l'Habitat en 2024. Le service habitat a tenu un stand afin de présenter les dispositifs d'aide et d'accompagnement aux propriétaires désireux d'effectuer des travaux de rénovation dans leur habitation. Avec la présence de conseillers SOLIAH, FRANCE RENOV' et de l'ADIL57, il était possible d'obtenir toutes les informations nécessaires pour un projet de rénovation énergétique.

Les compétences obligatoires

Eau potable, Eaux pluviales
et GEMAPI

Les données chiffrées de l'année 2024

104 prélèvements

ont été analysés par le laboratoire
agréé de l'ARS en 2024.

58 fuites réparées

sur conduite principale et branchements
en 2024.

1 894 765 m³

ont été prélevés en 2024.

948 compteurs d'eau

ont été posés en 2024.

401 radios

posées sur les compteurs en 2024.

38 072 factures

ont été envoyées en 2024.

51 devis travaux

ont été réalisés en 2024.

**Le nettoyage
des réservoirs**

des différentes communes
a également été réalisé.



Fuite sur le réseau.



Service des eaux à Saint-Avold.



Poste de Dourd'hal.



Création d'un nouveau branchement.



Remplacement des tuyaux INOX des filtres sur la station de traitement et remise aux normes du système d'injection de soude sur la station de Dourd'hal.

Les compétences obligatoires

Assainissement

La Régie

39 communes pour l'assainissement :

- 34 zonées en assainissement collectif
- 5 zonées en assainissement non collectif
- 9 communes où la GEMAPI est exercée en régie



Travaux à la VAC

5
contrôles de
conception
ANC

7 lagunes

218 avis
délivrés au titre
de l'urbanisme

3 filtres
plantés de
roseaux

41 communes
pour les eaux
pluviales

5 stations
d'épuration
de type boues
activées

636
installations
d'Assainissement
non Collectif

508 km
de réseaux

22 contrôles
de vérification
de bon
fonctionnement

211
attestations vente

Les compétences obligatoires

Assainissement

Les évènements marquants de 2024



Réception des travaux ZA Claire Forêt à Morhange

- Poursuite de la mise en conformité de l'assainissement des communes de Diffembach-lès-Hellimer et Hellimer.
- Démarrage de la construction du Système d'Informatique Géographique (SIG) de la régie assainissement.
- Équipement des points A2 des stations d'épuration de moins de 2 000 Équivalent-Habitants dans les communes de Guessling-Hémering, Lelling, Laning, Lixing-lès-Saint-Avold, Vahl-Ebersing, Maxstadt, Biding, Altrippe et Leyviller.
- Pose d'un ouvrage hors-sol à Guessling-Hémering afin d'éviter l'entrée du cours d'eau dans le réseau.
- Approbation du zonage pluvial à l'échelle de notre territoire.
- Démarrage des travaux à la station d'épuration de Saint-Avold.
- Démarrage des travaux de gestion du ruissellement des eaux pluviales rue du 26 novembre 1944 à Valmont.
- Les nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.
- Retalutage des berges des lagunes d'Altville et Lachambre.
- Réception des travaux pluviaux de la zone d'activités de la Claire Forêt à Morhange.



Les compétences obligatoires

Urbanisme / Collecte et traitement des déchets ménagers

L'urbanisme en détail

En 2024, le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a assuré l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 27 communes du territoire.

Au total, 1 426 dossiers dont :

729 certificats d'urbanisme d'information et opérationnel.

558 déclarations préalables de travaux.

3 permis d'aménager.

129 permis de construire.

7 permis de démolir.

Collecte et traitement des déchets ménagers

Horaires d'ouverture des 3 déchèteries



L'Hôpital, Morhange et Valmont

Public

Lundi et jeudi fermé le matin et ouverte de 13 h à 17 h.

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h / de 13 h à 17 h.

Professionnels

Lundi, mercredi et jeudi : de 13 h à 17 h.

Bon à savoir

En 2024, la CASAS se classe en 2^e position avec seulement 3,45 kg de déchets mal triés et refusés par habitant, contre une moyenne de 7,8 kg sur 10 intercommunalités.

Le Sydeme tient des permanences multiflux dans les différentes communes du territoire afin d'y distribuer les sacs de tri aux habitants.

En détail

Régie de collecte

La régie de collecte a repris la collecte des sacs Multiflux sur l'ensemble du territoire depuis le 3 juin 2024. Elle a également à son actif les transports des bennes de la déchèterie de Morhange ainsi que les bennes bois et déchets verts des déchèteries de Valmont et L'Hôpital depuis le 2 janvier 2024. Elle compte actuellement : 1 directeur, 1 directeur-adjoint, 1 assistante de direction, 1 chauffeur assistant de prévention, 3 chauffeurs pour les bennes des déchèteries, 1 chauffeur camion grue, 9 chauffeurs-ripeurs et 11 ripeurs.

Déchèteries

Au printemps 2024, une plateforme a été créée sur la déchèterie de Valmont, elle a été divisée en 3 parties pour accueillir le gazon, tuyas et branchage. Cela a fortement diminué l'attente des usagers et fluidifié le trafic sur la déchèterie. Un télescopique a été acquis en location afin d'optimiser le tonnage dans les bennes déchets-verts pour que celle-ci soient chargées au maximum (de 2,5 à 8 tonnes). Il permet également de tasser les autres bennes afin de réduire les rotations de celles-ci.

Les compétences obligatoires

Tourisme

Carrière du Barrois

Lancement des travaux de sécurisation

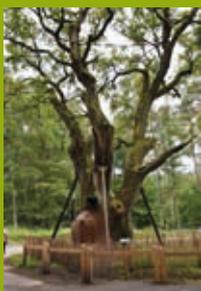
Les travaux de sécurisation et d'aménagement de la Carrière Barrois ont commencé. La première phase du plan de revalorisation de la Carrière Barrois, portée par le CAUE de la Moselle, a débuté en octobre 2024 et s'est achevée en fin d'année 2024. Les travaux incluent l'installation d'une glissière anti-intrusion de 3,1 km, la reprise du grillage dégradé, ainsi que l'aménagement de trois entrées adaptées aux personnes à mobilité réduite. Des sentiers pour les promeneurs et une piste VTT seront aménagés et consolidés. Trois bancs seront installés et un observatoire permettra d'observer la faune aquatique et le Grand-Duc d'Europe. Ces aménagements visent à empêcher les intrusions de motos et à offrir un accès sécurisé aux piétons et cyclistes.



Arbre remarquable

Le Chêne des sorcières réhabilité

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion touristique, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie (CASAS) en partenariat avec les communes de l'Hôpital, de Saint-Avold et l'Office National des Forêts, a engagé des travaux visant à embellir et sécuriser les abords du Chêne des sorcières. Cet arbre dont l'âge est estimé à plusieurs centaines d'années, entre 800 et 900 ans, est aujourd'hui l'un des plus vieux chênes de France et figure à l'inventaire des Arbres remarquables. Une étude sur la santé de l'arbre a été menée prouvant qu'il était opportun de continuer les investigations pour protéger ce patrimoine naturel et aménager le parking. L'Office National des Forêts a élaboré le plan d'aménagement du site comprenant la réfection du parking et la matérialisation des emplacements, du mobilier urbain, de la signalétique et la prise en compte de l'assainissement.



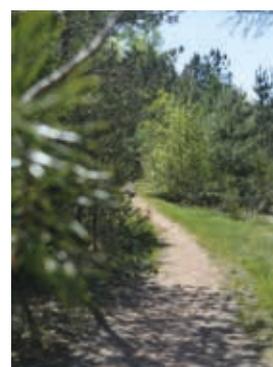
Quelques chiffres

Le coût des travaux : 79 974,06 € TTC.
Plusieurs opérateurs privés ont soutenu le projet à hauteur de 26 000 €. Participations des collectivités : Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, Ville de Saint-Avold et Ville de l'Hôpital à hauteur de 5 000 € chacune.
ONF : 38 974,06 €.

Sentiers

Partenariat avec le Club Vosgien et les Chnobottes

- **Le balisage.** Deux années de travail pour les bénévoles des Chnobottes pour reprendre l'intégralité du balisage des 10 sentiers du centre mosellan soit 116 km aller et 116 retours.
- **L'entretien.** Signature de la convention pour l'entretien des circuits pédestres, établis à l'initiative de la CASAS, anciennement CCPN pour 199,50 km et CCCM pour 116 km. La longueur totale de ces sentiers de randonnée s'élève à 315,50 km. L'entretien de ces itinéraires est pris en charge par la section du Club Vosgien de Saint-Avold et les Chnobottes. Le randonneur doit pouvoir parcourir les 100 km de sentiers sans entrave, de manière agréable et en toute sécurité. Cette mission demande beaucoup d'énergie et de temps aux baliseurs bénévoles, tout en mettant l'accent sur le respect de l'environnement.
- **La création de panneaux d'entrée de sentiers.** Chaque sentier débute par une stèle en bois souvent abîmée, érigée depuis 30 ans qui s'avère obsolète. La CASAS a entrepris des travaux de remplacement par des consoles en dibond. L'ensemble des 10 consoles sera installé dans 2 ans. Les informations présentes sur ces consoles sont très techniques et ludiques.



Subvention 2024 liée à la convention d'objectifs : 130 375 €
Subvention exceptionnelle 2024 : 60 000 €
En 2024, par décision du Conseil Communautaire du 20/02/2024, une subvention de 40 000 € au titre de 2023 a été versée.

Les compétences obligatoires

Transport et mobilité

Transports en commun

Améliorations notables

En 2024, après avoir fait évoluer le réseau dans l'ensemble de ses composantes – lignes, billettique, espaces de vente, nouveaux véhicules, digitalisation, identité visuelle – et dans le cadre des travaux préparatoires au renouvellement de la DSP, une enquête de satisfaction a été lancée. Il en ressort des résultats relativement encourageants présentant un taux de satisfaction des usagers de 83 %. En outre, d'autres indicateurs montrent la qualité du réseau avec 85 % des clients satisfaits de la ponctualité et 89 % qui se sentent en sécurité à bord. Néanmoins, cette enquête vient confirmer un axe d'amélioration concernant la fréquence qui recueille 74 %.



Les évolutions

Transport urbain et interurbain

Ligne 10 (Saint-Avold-Folschviller-Valmont), mise en place de 4 allers-retours par jour pour répondre à la demande croissante de desserte du centre de santé et de l'aire commerciale.

Transport à la Demande (TAD)

Ouvert du lundi au samedi, de 8 h à 17 h pour 4 allers-retours par semaine, la croissance du TAD se poursuit avec 3 438 courses effectuées, soit 70 de plus qu'en 2023.



Réseau de transport scolaire « Tran'School »

Création de la ligne TS 26, Lelling-Guessling-Héméring. Dans le cadre de la création du Regroupement pédagogique Intercommunal (RPI) entre Guessling-Héméring et Lelling à la suite de la fermeture d'une classe à l'école de Lelling, la ligne TS 26 Lelling-Guessling-Héméring a été créée afin d'assurer le transport scolaire des élèves de maternelles et les CP.

Opération de sensibilisation à la sécurité dans les cars « Loupiots »

En partenariat avec le délégataire, il s'agit d'une session mêlant aspect théorique et pratique (exercice d'évacuation d'un car) afin de rappeler les règles de sécurité à bord et à l'entrée et la sortie d'un car. Cette action permet également de créer du lien entre les conducteurs et les élèves en vue d'éviter les actes d'incivilités.

Bilan de l'opération pour la CASAS

7 établissements scolaires (groupe scolaire Alfred Musset à Folschviller école Pierre Philipps, groupe scolaire Joseph Ley et collège François Rabelais à L'Hôpital, école Émile Huchet à Saint-Avold, école élémentaire à Altviller et école élémentaire de Landroff) pour un total de 472 élèves sensibilisés.

Transport transfrontalier

Bi bus mené dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalier Interreg Grande Région, les Communautés d'Agglomération de Forbach Porte de France, Sarreguemines Confluences, l'Académie de Nancy-Metz et la CASAS se sont associées à la ville de Sarrebrück, afin de créer un projet partenarial sur le thème des échanges culturels franco-allemands, à travers la langue.

Bilan de l'opération pour la CASAS

9 écoles (Lachambre, Grostenquin, Hellimer, Erstroff, Vallerange, écoles Streiff à Morhange, Émile-Huchet et La Carrière à Saint-Avold ainsi que l'école du Stade à Valmont) pour un total de 590 élèves sensibilisés.

Les compétences obligatoires

Transport et mobilité

Mobilité inclusive

En complément de son antenne de Saint-Avold et des permanences assurées à la mairie de Carling ainsi qu'aux espaces France Services de Morhange et de L'Hôpital, la plateforme de mobilité propose désormais une permanence à France Services de Folschviller, chaque premier jeudi du mois.

Mobilité décarbonée : résultats de l'étude « Flotte de véhicules à faibles émissions »

Les résultats de l'étude « Flotte de véhicules à faibles émissions » visant à doter le territoire d'une stratégie pour accompagner la transition vers des véhicules dits « propres » ont démontré un fort intérêt pour l'implantation d'une station multi-énergies et a débouché sur une application concrète avec le lancement d'une étude de faisabilité par un acteur privé ayant manifesté l'intention de réaliser une station de recharge pour poids lourds électriques.

Coût de l'étude : 48 770 € TTC subventionné à hauteur de 65 % par la Région Grand Est au titre du dispositif Climaxion.

Mobilités douces

Aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour tous les habitants de la CASAS :

- 50 € pour l'achat d'un vélo dans un magasin hors de la CASAS.
- 150 € pour l'acquisition d'un VAE dans un magasin dans la CASAS.
- 150 € pour les communes de la CASAS.

Bilan du dispositif

En 2024, un total de 10 950€ d'aides a été versé, réparti entre 128 bénéficiaires.



Schéma directeur vélo : Déploiement de la liaison cyclable « Carling-L'Hôpital-Carrière du Barrois »

Inscrit dans le schéma départemental des mobilités douces et dans le schéma directeur vélo de la CASAS cette liaison est également intégrée au sein de l'opération : « Intervelo SaarMoselle ». Préalablement à la réalisation des aménagements cyclables, une étude de faisabilité a été lancée pour affiner le tracé prévu dans le cadre du schéma directeur vélo de la CASAS.

Coût de l'étude : 21 523,20 € TTC subventionnée à hauteur de 40 % par l'Europe (FEDER) et l'État via le Fonds Vert (40 %).

BLABLACAR DAILY

Lancement de l'incitation au covoiturage en partenariat avec BlaBlaCar Daily. Au moyen d'une application, le covoiturage est rendu gratuit pour les habitants de la CASAS.

Coût de l'opération : 41 720 € subventionnée à hauteur de de 19 050 € (46 %) par l'État au titre du Fonds Vert.

En chiffres

Nombre de trajets : 3 197

23 851 Kilos de CO₂ d'évités

Indemnisation : 9 003 € perçus par les conducteurs

Achetez un vélo en 2024

Jusqu'à **150€** d'aide à l'achat

L'AGGLO VOUS FAIT UN CADEAU !

Au niveau de 150€ dans un magasin du territoire de la CASAS, 50€ d'aide à l'achat dans un magasin hors territoire de la CASAS et 150€ pour les communes de la CASAS.

→ Offre réservée aux habitants de la CASAS
→ Informations sur www.casas57.fr

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
Service d'initiation NATURELL'EMPIRE

Le complexe nautique multiplie les offres

Au cours de l'année 2024, le complexe nautique a enregistré une fréquentation totale de 70 770 usagers. Cette affluence se compose de 22 224 scolaires.



Le complexe nautique a proposé les activités suivantes tout au long de l'année :

- Aquabike.
- Bout'chou bébés nageurs.
- "Viens fêter ton anniv".
- Aqua-fitness : Aquagym en grande profondeur.
- Leçons de natation individuelles par un MNS.



Un rôle primordial



Manifestations

Les agents de la Police Municipale Intercommunale ont assuré la surveillance de 20 manifestations sur les communes de Lachambre, L'Hôpital, Diesen, Valmont, Guessling-Hémering, Carling, Folschviller, Freybouse, Macheren, Baronville, Laning et Racrange (ainsi que les cinémas plein air).

Fourrière automobile

Le service de la police municipale intercommunale a procédé à l'enlèvement de 15 véhicules.

Contrôles de vitesse

Les agents ont effectué 50 contrôles vitesse sur l'année 2024.

Verbalisations

Équipés du PV électronique, les agents ont rédigé 65 verbalisations pour non-respect du Code de la Route

(vitesse, non-respect du stop, non-respect de la ceinture, ...) et pour stationnement.

Interdictions, avertissements

- **Gare Routière** : 6 interdictions ont été données pour comportement contraire aux bonnes mœurs envers le personnel.
- **Transport** : 3 avertissements et 2 interdictions ont été donnés pour non-respect du transport scolaire.
- **Déchèteries** : 56 avertissements et 5 interdictions ont été donnés pour non-respect du règlement intérieur.
- **Complexe Nautique** : 1 interdiction a été donnée pour comportement contraire aux bonnes mœurs envers le personnel.

Fourrière Animale Intercommunale

Pour l'année 2024, 32 chiens et 5 chats sont passés par la fourrière animale intercommunale.



Les moments forts de l'année



Janvier

- Partenariat ANAH

Février

- Visite animatrice départementale et CPAM
- Lancement 5^e cycle numérique.

Mars

- Réception véhicule électrique AMI (Wimoo).

Avril

- Partenariat mandataire judiciaire à la protection des Majeurs (MJPM).

Juin

- Partenariat Centre Interinstitutionnel de bilan de compétences (CIBC)
- Nouvelle permanence UDAF : Point Conseil Budget (PCB)
- Ateliers numériques élus/assos.

Juillet

- Clôture 5^e cycle numérique.

Septembre

- Lancement 6^e cycle numérique
- Réunion conseillers FS.

Décembre

- Séminaire conseillers FS Moselle
- Clôture 6^e cycle numérique.



En 2024, **11384 accompagnements** ont été réalisés, que ce soit pour des rendez-vous avec les partenaires, avec les conseillers France Services, en visio, pour des renseignements généraux, l'utilisation de la salle informatique ou encore la participation à des ateliers. À titre de comparaison, **9 559 accompagnements** avaient été enregistrés en 2023. Cela représente une **hausse de 19 %** d'une année sur l'autre.

Situation financière de la CASAS

L'exercice budgétaire 2023 laisse apparaître une situation financière du budget principal de la CASAS en nette amélioration. Plusieurs raisons viennent expliquer cette constatation :

- La subvention d'équilibre de plus de 2 M€ versée au Budget des Ordures Ménagères n'a pas été renouvelée en 2023, conformément aux préconisations émises par la Chambre Régionale des Comptes.

- Une compensation pour perte d'IFER de près d'un million d'euros a été accordée à la CASAS en 2023 venant ainsi augmenter les recettes de fonctionnement de l'EPCI. En 2024, les réformes fiscales entreprises en 2023, notamment celle concernant

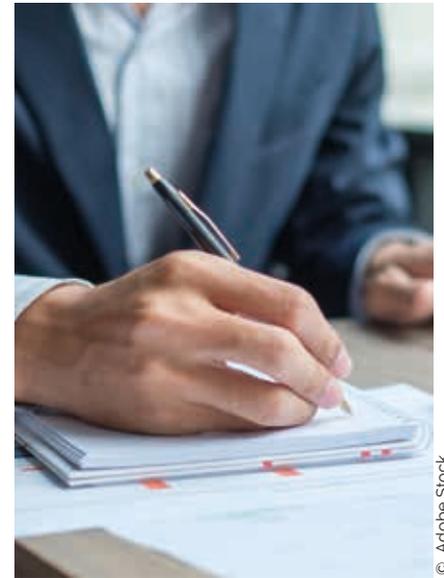
la CVAE, imposent à la Communauté d'Agglomération de maintenir ses efforts en matière de dépenses de fonctionnement tout en conservant une bonne maîtrise des coûts.

Montant total du budget

- Fonctionnement 42,8 millions
- Investissement : 11,2 millions

Les recettes de fonctionnement

En matière de fiscalité directe, les taux en vigueur n'ont pas subi d'augmentation. Les données fiscales issues du compte financier unique 2024 et des exercices antérieurs peuvent se résumer comme suit :



© Adobe Stock

(k€)	2022	2023	2024
Base TFB	64 834	69 459	72 329
Taux TFB	4,360%	4,360%	4,360%
Produit TFB	2 827	3 028	3 153
Evolution du produit fiscal TFB		202	118
Base TFNB	1 514	1 624	1 677
Taux TFNB	5,00%	5,00%	5,00%
Produit TFNB	76	81	84
Evolution du produit fiscal TFNB		6	3
Base CFE	31 457	31 849	33 445
Taux CFE	22,13%	22,13%	22,13%
Produit CFE	6 961	7 048	7 401
Evolution du produit fiscal CFE		87	275
Total recettes fiscales dépendant des taux	9 864	10 158	10 638
Compensations État	7 177	13 007	13 543
Total des recettes fiscales	17 041	23 165	24 181
Évolution des recettes fiscales		6 124	1016

Dotations de l'État :

En vertu de ce qui précède, la synthèse des recettes de fonctionnement pourrait être déterminée comme suit :

(k€)	2022	2023	2024
Fiscalité	18 600	17 406	24 181
Versement transport	1 896	2 100	2 100
Dotations et participation	12 242	13 007	11 273
Autres recettes d'exploitation	759	1 264	991
Total recettes réelles de fonctionnement	33 497	33 777	38 545

Les dépenses de fonctionnement

Les indicateurs financiers de l'intercommunalité (épargne brute, épargne nette, capacité d'auto-financement...) ont été nettement améliorés, notamment grâce aux efforts menés par la CASAS en matière de dépenses de fonctionnement. Les dépenses énergétiques restent élevées vu le contexte économique actuel, mais les prévisions 2023 ayant été augmentées et non consommées, il n'a pas été nécessaire de prévoir une hausse en 2024.

Les charges générales

Bien que l'inflation soit importante, la loi

de programmation 2023-2027 impose une diminution de 0,5% des dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les charges générales.

Montant d'attribution des subventions : 900 000 €

La CASAS confirme sa volonté de vouloir soutenir l'action des associations locales dont les critères correspondent aux compétences dévolues à la collectivité, notamment pour les associations sportives qui évoluent au niveau national. L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations a été augmentée en 2024 afin de répondre aux actions menées en termes de Politique de la Ville et d'associations culturelles

et sportives. Pour rappel, cette dernière avait été fortement diminuée afin de répondre aux difficultés financières subies par la CASAS. L'agglomération confirme sa volonté de maintenir son soutien aux associations sans toutefois grever lourdement son budget, c'est pourquoi le montant exact alloué ne peut être défini à ce jour.

Les dépenses de personnel

En 2024, les dépenses de personnel du budget général de la CASAS ont augmenté par rapport à 2023 (+ 677 k€). Cela s'explique notamment par le fait que le pôle de facturation a été intégré au budget principal (facturation de l'eau et des ordures ménagères).





© Adobe Stock

En ce qui concerne la régie de collecte, celle-ci étant effective sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} juin 2024, le recrutement de nouveaux ripeurs et chauffeurs nécessaires au bon fonctionnement du service public, a engendré une augmentation des charges de personnel afférent.

La capacité de désendettement

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité instauré par le PLPFP reste d'actualité, à savoir :

- 9 ans pour les Régions.
- 10 ans pour les Départements.
- 12 ans pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Au 1^{er} janvier 2024, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est de 2,33 années (Pour rappel, elle était de 5,67 années au 1^{er} janvier 2023). Il est précisé que cette capacité de désendettement est calculée sur les données du budget principal uniquement.

Les produits de service assainissement

Les produits du service assainissement sont les redevances assises sur le volume d'eau potable consommé en m³. Afin d'augmenter les ressources du service et faire face aux investissements à venir, la convergence tarifaire a été votée pour une mise en place dès le 1^{er} janvier 2023. Cette convergence aura lieu jusqu'en 2025, puis les tarifs seront réétudiés en vue d'une tarification unique.

Pour rappel

	2023	2024	2025
EX CCCM – Non assainie	1,00 €	1,00 €	1,00 €
EX CCCM - Assainie	2,35 €	2,35 €	2,35 €
Ex SIA3V	1,62 €	1,78 €	1,95 €
Saint-Avold	1,71 €	1,83 €	1,95 €
Carling	0,68 €	1,82 €	1,95 €
L'Hôpital	1,58 €	2,16 €	1,95 €

NB : Les tarifs de 2023 pour Carling L'Hôpital ne tiennent pas compte de la part fermière.

Il y a d'autres recettes :

- La participation financière à l'assainissement collectif (PFAC).
- Les diagnostics vente.
- Les primes à l'épuration.
- La refacturation des salaires par le budget pluvial.
- Les recettes de cogénération de la station de Folschviller.

Par ailleurs, la soulte de fin de contrat d'affermage s'est clôturée à + 58 312,16 €, ce qui explique l'augmentation des produits exceptionnels.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

 10-12 Rue du Général de Gaulle 57500 Saint-Avold

 03 87 92 84 76

 communaute@casas57.fr

 www.casas57.fr

SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT

 Bâtiment des Douanes
Zone Europort 57 500 Saint-Avold

 03 87 00 32 94

 technique@casas57.fr
environnement@casas57.fr

RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

RÉGIE EAU SAINT-AVOLD

 03 87 94 67 98

 regieeau@casas57.fr

RÉGIE ASSAINISSEMENT SAINT-AVOLD

 03 87 86 48 40

 assainissement@casas57.fr

ORDURES MÉNAGÈRES

 0 800 400 402

 facturationom@casas57.fr

RÉGIE DE COLLECTE

 06 77 24 89 25 / 06 87 30 94 34

FRANCE SERVICES

MORHANGE

 2, rue du Pratel

 03 87 05 07 91

 franceservices@casas57.fr

L'HÔPITAL

 19 rue de la mairie

 03 87 82 76 00 / 03 87 82 76 40

 Lhopital-folschviller@france-services.gouv.fr

FOLSCHVILLER

 Rue d'Usson-du-Poitou

 03 87 29 32 90

LES DÉCHÈTERIES

L'HÔPITAL

 Impasse des Ponts

 07 50 55 37 03

MORHANGE

 Zone industrielle Lavoisier

 07 62 00 49 15

VALMONT

 Zone Actival – Rue du Chemin de Fer

 07 50 54 32 32



PanneauPocket vous permet de recevoir des messages d'alerte et d'information directement sur votre smartphone gratuitement.

En 3 clics : Télécharger l'application « Panneau Pocket » sur votre téléphone ou sur votre tablette, rechercher le nom « CA Saint-Avold Synergie », cliquer sur le cœur pour l'ajouter en favoris



Retrouvez-nous sur la page Facebook de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

www.facebook.com/saintavoldsynergie